

7 octobre 2021

Déploiement des tests rapides dans les écoles primaires du CSS De La Jonquière

Chers parents,

En début de semaine, la Direction générale a reçu une nouvelle directive du ministère de l'Éducation pour le déploiement des tests rapides au sein des 17 écoles primaires de notre organisation. Ce déploiement, prévu dans la semaine du 12 au 15 octobre inclusivement, vise à déceler rapidement la présence ou l'absence de COVID-19 au sein des établissements scolaires où les élèves n'ont notamment pas reçu de vaccin.

Pour chaque école, au minimum 2 membres du personnel seront attirés à la tâche d'effectuer les tests rapides. Ceux-ci seront formés et auront du support au besoin.

À cet égard, il vous est demandé :

- de prendre connaissance de la documentation informative sur les tests rapides présentée par le ministère de l'Éducation (MEQ), joint à cet envoi;
- de remplir le formulaire de consentement ou de refus et de le retourner, dans les meilleurs délais, selon les conditions qui vous ont été partagées par votre direction d'établissement.

À savoir :

- **Si vous acceptez que votre enfant soit testé en milieu scolaire :**
Si votre enfant doit être testé, vous serez avisés, par le biais d'une lettre, du résultat positif ou négatif. Dans le cas d'un résultat négatif, votre enfant pourra demeurer en classe. Dans le cas d'un résultat positif, l'équipe-école communiquera avec vous par téléphone pour venir le chercher et l'isoler selon les recommandations de la santé publique. Votre enfant devra ensuite effectuer un 2^e test au centre de dépistage le plus près de chez vous.
- **Si vous refusez que votre enfant soit testé en milieu scolaire :**
Si votre enfant présente des symptômes s'apparentant à la COVID-19, l'équipe-école communiquera avec vous par téléphone pour venir le chercher et prendre rendez-vous pour effectuer un test au centre de dépistage le plus près de chez vous.

Nous vous rappelons que l'utilisation des tests rapides **est une action de dernier recours**. En ce sens, si votre enfant présente des symptômes s'apparentant à la COVID-19, vous devez le garder à la maison et prendre rendez-vous au centre de dépistage près de chez vous.

Pour savoir si vous devez garder votre enfant à la maison ou non, vous êtes invités à consulter **le guide d'auto-évaluation** disponible au <https://www.csjonquiere.qc.ca/section-covid-19/>.

Pour toute question, vous êtes invités à communiquer avec la direction d'établissement de votre enfant.

Nous vous remercions de votre constante collaboration,

*La Direction générale
La direction d'établissement*